



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Le Président du Conseil d'Etat
Der Präsident des Staatsrats

Ruelle de Notre-Dame 2, 1700 Fribourg

T +41 26 305 22 05
www.fr.ch/ce

—

Seules les paroles prononcées font foi

Conférence de presse pour la sortie du livre « Secrétaire communal – Histoire d'un métier »

27 novembre 2023, Hôtel cantonal, Fribourg

Allocution de M. Didier Castella, Conseiller d'Etat, Directeur

Mesdames et Messieurs,

J'ai le grand plaisir d'ouvrir cette conférence de presse pour la parution du nouvel livre de la Société d'histoire du canton de Fribourg consacré au métier de secrétaire communal, en présence de son auteure, Mme Anne de Steiger, de la directrice de l'Association des communes fribourgeoises (ACF) Micheline Guerry-Berchier et de M. Christophe Burri, administrateur communal de Montagny et membre du comité de l'Association fribourgeoise des agent-e-s d'administration communale (AFAAC). Je les salue et les remercie pour leur présence et leurs contributions à ce travail passionnant.

Paradoxalement, le niveau communal, celui qui nous est le plus proche au quotidien, est celui qui est aussi le moins connu et le moins étudié. En dans cette ombre qui entoure les origines et l'histoire de nos communes fribourgeoises, celles de leur administration est encore plus opaque. En lisant de livre de Mme de Steiger, on constate l'immense travail qu'il a fallu pour pouvoir brosser le portrait de ces acteurs pourtant majeurs du fonctionnement de nos institutions depuis près de deux siècles.

C'est donc avec enthousiasme que la DIAF a proposé au Conseil d'Etat de soutenir financièrement ce projet, tant pour sa rédaction que pour sa traduction, afin qu'il puisse atteindre toutes les Fribourgeoises et tous les Fribourgeois intéressé-e-s par l'histoire de nos communes et des personnes qui les font vivre.

Mais pour en parler, je passe tout de suite la parole à l'auteure, Mme de Steiger.

Cet ouvrage intervient à un moment particulier, puisqu'il coïncide avec la révision totale de la loi fribourgeoise sur les communes. Cette plongée inédite dans l'histoire des communes fribourgeoises tombait ainsi à pic. Bien connaître le passé permet de mieux comprendre le présent, et nous donne des pistes pour le futur.

L'AFAAC ici représentée par M. Burri participe par exemple aux groupes de travail qui se charge en ce moment même de formuler et d'analyser les différentes pistes pour améliorer les conditions légales du fonctionnement de nos communes, avec bien sûr des représentants de l'ACF, partenaire essentiel du projet.

L'objectif de cette révision est de donner un nouveau souffle aux communes, et leur offrant un maximum de liberté dans leur organisation. Cette liberté entraînera toutefois aussi de nouvelles responsabilités, et sans doute aussi de nouvelles tâches pour le personnel communal, pour traduire concrètement ces nouveautés.

Mais ces travaux montrent aussi que notre loi sur les communes, qui date d'une quarantaine d'années, a plutôt bien vieilli, et qu'elle offre déjà de nombreux atouts à nos autorités communales.

L'un des chapitres qui sera sans doute le plus touché par la réforme sera celui de la collaboration intercommunale, qui a fortement modifié aussi le travail des administrations.

L'émergence et le développement de ces nouvelles interlocutrices que sont les associations de communes a sans doute complexifié encore le travail communal quotidien.

Ils ont toutefois aussi permis de conserver au niveau communal des leviers de décisions qui seraient sinon passé au niveau cantonal.

Il faudra que la nouvelle LCo affine encore les moyens à disposition des communes pour conserver ou pour retrouver leur influence sur ces collaborations, afin qu'elles puissent ensemble continuer de relever les défis en faveur de leur population.

Je suis convaincu que les administrations communales et leurs agents ont un rôle essentiel dans ce contexte.

Enfin, comme je l'ai dit devant les élus communaux lors de la récente assemblée de l'ACF, l'autonomie des communes dépend moins de la législation que de l'engagement des hommes et des femmes qui s'investissent pour faire vivre ce premier niveau de notre démocratie.

Je pense que le livre de Mme de Steiger en est une démonstration parfaite !

Merci à Madame de Steiger et les autres partenaires, en particulier à l'ACF, l'AFAAC et à la Société d'histoire du canton de Fribourg.